

La prévention et la réduction du chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale

Déclaration du Groupe CFE-CGC

Ce n'est une nouveauté pour personne que le chômage de longue durée est malheureusement un mal endémique de la société française.

La crise sanitaire inédite que nous connaissons depuis plusieurs mois, mais surtout la crise économique qui commence à se propager dans son sillage, risquent fort d'amplifier encore un peu plus ce mal, en ne permettant pas à beaucoup d'en sortir mais surtout en y basculant d'autres qui auraient pu espérer, sans cette crise, y échapper en retrouvant un emploi.

Dans de telles circonstances, toutes les idées, initiatives et actions sont utiles pour agir. Le projet d'avis du CESE qui nous est aujourd'hui soumis va dans ce sens. En particulier, il formule toute une série de préconisations concrètes dont nous partageons et soutenons l'essentiel. Le groupe de la CFE-CGC a voté donc en faveur de son adoption.

Ceci étant dit, le groupe de la CFE-CGC souhaite simplement rappeler quelques points importants.

Même si cela peut aujourd'hui sembler une évidence, il n'est pas inutile de rappeler qu'une bonne articulation du diagnostic et de l'accompagnement global sont essentiels en matière de prévention du chômage de longue durée. Cet accompagnement doit donc impérativement débiter le plus rapidement possible après l'inscription à Pôle emploi ou à l'APEC.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà relevé dans notre avis sur L'emploi des seniors, il existe une surreprésentation des seniors parmi les chômeurs de longue durée. Une véritable politique volontariste de maintien des seniors dans l'emploi, surtout dans la situation actuelle, est donc plus que jamais indispensable.

La formation professionnelle participe également à la lutte contre le chômage de longue durée, soit en assurant le maintien permanent d'un certain niveau de compétences aux actifs, soit en apportant un niveau de compétences aux publics fragiles les plus éloignés de l'emploi, soit en permettant la reconversion. Pour la CFECGC, dans le premier cas, il s'agit d'une politique d'entreprise pouvant notamment être financée par la Contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA). Dans le second cas, il s'agit d'une politique sociale dont le financement doit être distinct, et donc payé par un impôt plus progressif tant pour les entreprises que pour les citoyens.

Enfin, si nous soutenons la mise en place d'un consortium régional pour mieux coordonner les acteurs du Service Public de l'Emploi et proposer un meilleur accompagnement, nous rappelons notre opposition à toute « décentralisation » de ce Service car le risque serait d'avoir des différences de traitement en fonction des régions.

Pour conclure, le groupe de la CFE-CGC rappelle que les fractures sociales, mais aussi territoriales, dont souffre la France sont suffisamment importantes pour justifier la mise en œuvre rapide de moyens exceptionnels et coordonnés, en particulier en matière de lutte contre le chômage de longue durée. Sans cet investissement d'avenir massif, nous le savons bien, la « *colère qui continue de gronder* » dans notre pays pourrait dégénérer. Notre économie et notre société ne pourraient sans doute pas le supporter.